2023-029

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-06-19-26
CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation :13 juin 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.
Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Subvention Association des Parents d'Elèves (APE) – Séjour mer 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves pour la participation financière au séjour mer des élèves de l'école de Réauville du 20 au 23 juin à Port-Leucate (11).
L'APE paie la totalité des frais pour un montant total de 10 218,00 €.
Il est convenu que les communes de Réauville et Montjoyer participent à hauteur de 100 € par élève à ces frais.

Sachant que pour l'année scolaire 2022 / 2023 le nombre d'élèves du R.P.I scolarisés à l'école de Réauville s'élève à 32 enfants, le montant de la subvention sollicitée pour Réauville s'élève donc à 1 600 € (100 € / 2 x 32).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer à l'Association des Parents d'Elèves une subvention de 1 600 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : 6 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

MAIRIE DE RÉAUVILLE 26230 (DRÔME)

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 22 JUIN 2023
Affiché le 22 JUIN 2023